

Extrait des délibérations

du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest

Objet : Budget 2022 / affectation définitive des résultats de l'exercice 2021

Séance du 28/05/2022

Délibération n°34

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 14

Absents : 26

Votants : 17

- dont « pour » : 17

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 20 mai 2022 s'est réuni sous la présidence de M. Saïd Maarifa IBRAHIMA, dans la salle de l'hôtel de ville de Ouangani le 28 mai 2022 à 8 heures.

Présents : ABDALLAH Oidhuati, ABDALLAH Houssamoudine, ABDOU COLO Nassuhati, ABDOU ELOIHIDE Dhatia, ALLAOUI Mohamed, AMBDI Youssouf, BOINA M'ZE Salim, CHANRANI Daoudou, IBRAHIMA Saïd Maarifa, MDALLAH Anlamati, MOHAMED Zainaba, MOHAMED Bacar, RIDHOI Zainabou, YSSOUFFI Chaidati.

Absents : AHMED COMBO Papa, ABDOU Fatima, ABDOU Mohamed, ABDOURAHAMANE Céline, ADAM Ahmed, ATTIBOU Zainati, BACAR SOILIH Inchat, BOINAHERY Ibrahim, BOINAIDI Habachia, BOURA Zaounaki Fatima, CHANFI Bibi, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, ISSOUFFI Ramadani, MADI Fatima, MADI OUSSENI Mohamadi, MOHAMED MROUDJAE Issoufa, MROIVILI Mouhamadi Moindjié, MROIVILI MOILIM Amina, NOUDJOUR Madi Assani, RAMA Ahamed, SAID Mariame, SAID-SOUFFOU Soula, SIAKA Ahamada, SOUMAILI Mhamadi, YSSOUMAIL Ahamadi.

Représentés :

- Monsieur Ibrahim Boinahery par Monsieur Mohamed Allaoui ;
- Madame Mariame Saïd par Monsieur Daoudou Chanrani ;
- Monsieur Noudjour Madi Assani par Monsieur Saïd Maarifa Ibrahima.

Secrétaire de séance : MOHAMED Zainaba

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu l'article L.2311-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui dispose que « Les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le conseil communautaire après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif. Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte administratif

et du compte de gestion, il est alors possible, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption du compte administratif, de procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

Vu la délibération n°22 en date du 26 mars 2022 portant reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021,

Vu le vote du compte administratif 2021 intervenu séance tenante et sa conformité constatée avec le compte de gestion établi par le receveur communautaire,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité,

Décide :

- **D'affecter à titre définitif les résultats de l'exercice 2021 comme suit :**

Section de fonctionnement	
A/ résultat exercice 2021	+ 2.558.420,79 €
B/résultat antérieur reporté	+ 7.575.613,54 €
C/ résultat à affecter (A+B)	+ 10.134.034,33 €

Section d'investissement	
D/résultat exercice 2021	-4.114.692,42 €
E/résultat antérieur reporté	+ 4.480.957,63 €
F/résultat d'investissement (D+E)	+366.265,21 €
Restes à réaliser 2021 (RAR)	-776.985,37 €
G/ besoin de financement (F+RAR)	410.720,16 €

Prévision d'affectation	
Report d'investissement (001)	+ 366.265,21 €
Affectation en réserve d'investissement (1068)	+ 410.720,16 €
Report en fonctionnement (002)	+ 9.723.314,17 €

Fait et délibéré le 28/05/2022

Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre
Le président de la 3CO


M. IBRAHIMA Said Maanrifa
Signé électroniquement par : Ibrahim SAID MAANRIFA
Date de signature : 02/06/2022
Qualité : Signature de PDF Président
**Président de la Communauté
des Communes du Centre Ouest**